

CONVENTION DE PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE POUR LE BURUNDI

EN APPUI

A LA MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DU CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP) ET DE LA STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE (SAN)

A. Contexte de la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)

A1. PDDAA en tant que Programme Propre à l'Afrique et un Cadre de Développement Partagé

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique constitue le noyau des efforts des Gouvernements Africains sous l'initiative de l'Union Africaine/NEPAD pour accélérer la croissance et éliminer la faim et la pauvreté dans les pays africains. L'objectif principal du PDDAA est d'aider les pays africains à atteindre une plus grande croissance économique à travers une agriculture durable orientée vers le développement en vue d'éliminer la faim, réduire l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et permettre l'accroissement des exportations. Comme un programme de l'Union Africaine, le PDDAA est une émanation des Gouvernements Africains dont il constitue une propriété à part entière. En tant qu'une antenne du NEPAD, le COMESA a été mandaté pour coordonner et harmoniser la mise en œuvre du PDDAA dans sa zone d'actions en partenariat avec les autorités nationales. Le PDDAA reflète entièrement les divers principes de dialogue et de critique mutuelle, de responsabilité et de partenariat.

A2. PDDAA comme un Programme de Valeur Ajoutée au Niveau du Pays

Bien que le PDDAA soit d'étendue continentale, son programme fait partie intégrante des efforts nationaux de promouvoir la croissance du secteur agricole et le développement économique. Il fournit un cadre consensuel de planification stratégique et d'exécution, de partenariat et d'assistance au développement dans le secteur agricole, en accord avec la recommandation des communautés des professionnels africains concernant la pratique de large dialogue entre les différentes parties prenantes à travers leurs engagements. En plus, il offre aux différents pays membres, une opportunité d'appui politique, technique et financier en mettant à leur disposition des plans et stratégies conformes au cadre du PDDAA. En s'alignant au PDDAA, les pays membres adoptent un engagement commun de réaliser un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole, l'engagement de Maputo d'allouer 10 % du budget national au secteur, et tiendront en compte les engagements d'assistance issus des sommets des pays membres du G8 qui ont eu lieu à Sea Islands et Gleneagles.

Dans le cas du Burundi, le point d'intérêt du processus de PDDAA est de renforcer et de donner une valeur ajoutée au CSLP d'une part, appuyer la SAN et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), consolider l'augmentation d'une production agricole durable et la réduction de la faim et de la pauvreté, avec en corollaire la promotion d'une sécurité alimentaire durable, d'autre part.

L'objectif global du Gouvernement du Burundi dans le secteur agricole est de prendre de manière urgente toute action nécessaire pour faire face aux effets de la crise sociopolitique sur son capital de production, et ainsi progressivement consolider les bases d'une croissance agricole solide et durable. Selon le CSLP, entre les années 2007-2010, le Burundi prévoit de



réaliser une croissance annuelle de 5 % dans le secteur agricole, réduire de 84 à 20 % le taux de la population sans alimentation équilibrée et adéquate, et ramener le taux de pauvreté de 67% (actuellement) à 50 %.

B. De l'intérêt du Burundi à adhérer à la Convention de PDDAA

Se basant sur la vision et les engagements du Gouvernement du Burundi pour le développement social et économique, la Convention : (a) propose des paramètres pour un partenariat à long terme dans le secteur agricole ; (b) spécifie les engagements clés de la part du Gouvernement et de ses partenaires ; et (c) clarifie les attentes des entrepreneurs agricoles et des communautés agricoles rurales afin d'assurer une mise en œuvre efficace du CSLP, de la SAN, du PNSA et des opérations identifiées dans le cadre du PDDAA. De celles-ci, les plus importantes sont du domaine de la politique sectorielle, des engagements budgétaires et d'investissement, ainsi que les autres engagements visant à mieux cadrer et augmenter toute assistance au développement à long terme du secteur agricole.

La présente Convention vient confirmer le consensus autour des objectifs et des priorités que le Burundi a prévu pour le secteur agricole, de même que les partenariats et l'assistance nécessaire pour réaliser ces objectifs. Son but ultime est de : (i) augmenter l'efficacité dans la planification et l'exécution des efforts du Gouvernement, ainsi que la mobilisation de l'aide extérieure au secteur agricole et en conséquence ; et (ii) élaborer un cadre solide sous lequel l'assistance peut être augmentée en vue de répondre aux besoins d'investissement à court et à long terme dans le secteur.

C. Conformité avec la Stratégie Agricole Nationale

A travers ses axes principaux (piliers), le PDDAA est aussi en parfaite conformité avec les objectifs global et spécifiques ou les aspects stratégiques de la Stratégie Agricole Nationale, en particulier : (i) l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole ; (ii) la promotion des filières et de l'agribusiness dans une perspective d'amélioration et de développement des sources de revenus ; (iii) la professionnalisation des producteurs et le développement des initiatives privées ; et (iv) le renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole afin de jeter les bases d'une transformation progressive de l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché rentable et gérée par des professionnels.

C1. Conformité avec le Programme National de Sécurité Alimentaire

Le PNSA vise l'augmentation de la production alimentaire durable et la réduction de la faim et de la malnutrition. Ce programme s'articule autour des sous programmes suivants : (i) gestion rationnelle des ressources naturelles ; (ii) intensification des cultures vivrières ; (iii) diversification des systèmes de production ; (iv) conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles ; et (v) nutrition et dispositif d'alerte et de réponse aux crises alimentaires.

Le PDDAA est en conformité avec les aspects prioritaires du PNSA à travers le Pilier I en rapport avec la gestion durable des terres et des eaux et le Pilier III en rapport avec la sécurité nutritionnelle et alimentaire, la réduction de la pauvreté et la réponse aux urgences alimentaires de crise.

C2. Conformité avec les programmes supranationaux

A travers ses piliers, le PDDAA se conforme au Programme Régional de Sécurité Alimentaire du COMESA dont l'objectif est d'améliorer la productivité et la rentabilité du secteur agricole

 2

de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché. Il est aussi en conformité avec le Programme Régional de Sécurité Alimentaire de la CEEAC qui vise à assurer un accroissement durable et à faible coût de production et une amélioration de la sécurité alimentaire des populations.

C3. Conformité avec les politiques et les stratégies de gestion des ressources naturelles

A travers le Pilier I en rapport avec la gestion durable des terres et des eaux, le PDDAA se conforme également aux politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles.

D. Vision et engagement à long terme du Gouvernement du Burundi en rapport avec le développement économique et social

La vision à long terme du Gouvernement du Burundi pour le développement économique et social est exposée dans le CSLP. Celui-ci met en évidence le rôle primordial du développement agricole dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En conséquence, le secteur agricole a été identifié dans le CSLP comme un des secteurs clés dans la relance de l'économie nationale. Aussi, le PDDAA s'aligne derrière la Déclaration de Maputo par le fait qu'il adopte les objectifs du CSLP relatifs à une croissance économique durable et équitable pour la réduction de la pauvreté, la réalisation d'un taux de croissance du secteur agricole d'au moins 6 %, et l'allocation progressive jusqu'à 10 % des ressources budgétaires nationales à l'agriculture.

Tel que défini par le CSLP et autant par le PNSA, l'objectif global du secteur agricole est de réaliser une croissance économique et un développement social durables, conduisant à l'augmentation et la diversification des revenus des ménages, tout en garantissant une sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population. Les orientations stratégiques guidant la réalisation de l'objectif ci-dessous et les objectifs y relatifs du domaine du secteur agricole sont définis dans la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et comprennent :

- Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle à travers la création d'un environnement favorable à la génération des revenus et la mise en œuvre d'interventions en matière de nutrition ;
- Agriculture moderne, professionnelle, innovante et spécialisée, permettant de transformer l'agriculture en une activité rentable et génératrice de revenus tout au long de l'année ;
- Agriculture socialement responsable et orientée vers le marché, visant des marchés locaux, sous-régionaux, régionaux et même internationaux ;
- Distribution équitable des bénéfices provenant de tous les produits obtenus au cours de différentes étapes de transformation ;
- Agriculture intégrée et diversifiée respectant l'environnement.

E. Politique du Gouvernement en matière de croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Gouvernement du Burundi prévoit un secteur privé soutenu par un investissement du secteur public et une agriculture orientée vers le marché, comme un élément clé dans sa stratégie d'aboutir à une croissance rapide et élargie afin de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le Développement de réduction de la pauvreté et de la malnutrition. Le but ultime est la transformation et la modernisation du secteur, conduisant à une croissance annuelle de 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) agricole, une croissance annuelle de 6% de la production alimentaire, ainsi qu'un taux de croissance annuelle de 8% pour les ressources animales et les productions des cultures d'exportation d'ici 2011. Les objectifs spécifiques et les principes fondamentaux y relatifs sont :

- (a) Réaliser l'objectif I des Objectifs du Millénaire pour le Développement et aller plus loin jusqu'à garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les citoyens ;
- (b) Adopter des stratégies de marché et d'exportation permettant de réaliser les objectifs ci-dessus ;
- (c) Rechercher la valeur ajoutée, la compétitivité et la qualité à travers toute la chaîne d'approvisionnement ;
- (d) Promouvoir des approches technologiques encourageant : (i) les stratégies et les politiques de planification et de mise en œuvre basées sur les résultats ; (ii) l'exploitation des technologies modernes d'information et de communication (TIC) en matière de production, de transformation et de distribution ; (iii) le développement de la biotechnologie dans le domaine de la recherche et son application permettant de générer une valeur ajoutée à travers la chaîne d'approvisionnement ; et (iv) le renforcement des ressources humaines dans la planification et l'exécution des politiques agricoles, ainsi que les capacités d'entrepreneuriat privé dans le secteur.

Dans le cadre du CSLP, et en conformité avec le PNSA, le Gouvernement du Burundi a défini un certain nombre de composantes sous les Piliers du PDDAA. Ces composantes sont :

Pilier I : Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau

Composante 1 : Maîtrise et gestion rationnelle de l'eau pour l'irrigation

Composante 2 : Aménagement des marais

Composante 3 : Restauration, amélioration et conservation de la fertilité des sols

Composante 4 : Réhabilitation et conservation du couvert forestier et agroforestier

Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour un meilleur accès au marché

Composante 1 : Développement des infrastructures économiques

Composante 2 : Réhabilitation et renforcement des infrastructures communautaires de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques

Composante 3 : Organisation, transparence des marchés agricoles et commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques

Composante 4 : Promotion des chaînes de valeur

Composante 5 : Appui à la professionnalisation des producteurs

Pilier III : Augmentation des disponibilités alimentaires et réduction de la faim

Composante 1 : Intensification des cultures vivrières

Composante 2 : Appui à l'approvisionnement et à l'utilisation des intrants agricoles et d'élevage

Composante 3 : Amélioration et diversification des productions animales

Composante 4 : Intensification des productions halieutiques

Composante 5 : Intensification et diversification des produits hortofruticoles

Composante 6 : Développement de la myciculture

Composante 7 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations

Composante 8 : Appui au développement d'un système coordonné d'informations agricoles

Pilier IV : Recherche agronomique, vulgarisation et adoption de nouvelles technologies et amélioration des systèmes de communication et d'information

Composante 1 : Recherche agricole

Composante 2 : Vulgarisation et agricole et transfert de technologies

Composante 3 : Amélioration des systèmes de communication et d'information.

Composantes transversales du PDDAA :

Composante transversale 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques et formation académique et professionnelle

Composante transversale 2 : Lutte contre la pandémie du VIH/SIDA

Composante transversale 3 : Lutte contre le paludisme

Composante transversale 4 : Promotion du genre

Composante transversale 5 : renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi

F. Etablissement des partenariats pour une exécution efficiente des priorités d'investissement dans les programmes CSLP/SAN

F1. But, principes et modalités des partenariats CSLP/SAN

Cette Convention appuiera à moyen terme les partenariats entre le Gouvernement du Burundi, l'agribusiness et les communautés rurales, ainsi que les partenaires de développement pour une mise en œuvre efficiente des composantes conjointes CSLP/SAN spécifiés ci-dessus, mais aussi tous les autres composantes futures qui seront définies pendant l'exécution du PDDAA, en conformité avec les principes, les modalités et les engagements acceptés de commun accord dans le présent document. Les principes et les modalités de partenariat suivent la planification stratégique, consultative, multisectorielle et à long terme, ainsi que l'approche de programmation multisectorielle de mise en œuvre convenues au niveau national. En outre, au sein de la région du COMESA, les partenaires appuyant le PDDAA sont encouragés à assister le Burundi dans l'exécution des composantes et activités indiquées dans cette Convention.

F2. Partenariats et engagements du Gouvernement dans le cadre du programme CSLP/SAN

Le Gouvernement du Burundi confirme son engagement pour la promotion d'un développement économique durable et équitable à long terme pour réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tel qu'identifié dans le document de la SAN et formulé dans son CSLP. Il s'efforcera à assurer l'efficacité et l'efficience nécessaires dans la poursuite de l'exécution du programme CSLP/SAN comme sa stratégie de réaliser et même de dépasser le taux de croissance de 6 % pour les 5 années à venir. Il s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour l'accomplissement de la décision des Chefs d'états et de Gouvernements de l'Union Africaine à Maputo concernant l'allocation de 10 % du budget national au secteur agricole pendant cette période, en réponse aux investissements exigés pour aboutir aux résultats des programmes CSLP/SAN. A cet effet, le Gouvernement du Burundi fera tout ce qui est possible pour garantir une efficience maximale et une efficacité dans l'utilisation des ressources du secteur agricole, tel que matérialisé dans les Révisions Conjointes du Secteur et des Dépenses Publiques, en accord avec ses larges efforts dans le renforcement de la gestion des dépenses publiques. Il s'engage également à mettre en place un cadre de dialogue, de coordination, de critique mutuelle et des mécanismes de responsabilité et modalités spécifiées dans sa politique d'aide.

F3. Engagement des partenaires de développement dans le cadre du programme CSLP/SAN

Les partenaires de développement reconnaissent que la réalisation des OMD et des objectifs de développement du Burundi requiert une augmentation du volume et de la qualité de l'assistance au développement. En conséquence, ils s'engagent, collectivement, à conformer et augmenter leur assistance au secteur au cours des 5-6 ans à venir, dans le but d'atteindre les

 5

coûts d'investissement des programmes et priorités identifiés dans le programme CSLP/SAN. Dans l'esprit de cette même déclaration, en consultation avec le Gouvernement du Burundi, ils s'engageront à fournir les indications de leur future assistance au secteur sur base multi-annuelle pour une meilleure planification, budgétisation et mise en œuvre. Ils s'engagent à apporter une telle aide et assistance technique nécessaires en conformité avec les principes et modalités préférés, en accord avec les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de critique mutuelle et de responsabilité.

F4. Engagements de l'Union Africaine et des Partenaires Régionaux dans l'esprit de la Déclaration de Maputo

L'Union Africaine, le COMESA et ses partenaires régionaux ont pris l'engagement, à travers la Déclaration de Maputo, d'appuyer le Burundi, dans ses efforts de définir les composantes prioritaires qui lui permettraient de réaliser les objectifs du PDDAA et jeter les bases nécessaires pour atteindre l'Objectif 1 des OMD. Dans ce cadre, l'Union Africaine, le COMESA et ses partenaires régionaux appuieront la mise en œuvre des stratégies nationales définies dans le CSLP et la SAN à travers la mobilisation de l'appui politique, financier et technique. Toutes les institutions de mise en application des piliers du PDDAA seront engagées dans l'exécution effective de cette Convention.

F5. Engagement du secteur privé et de la société civile

Considérant le besoin de travailler dans un contexte de partenariat approprié pour la réalisation des OMD, le secteur privé et la société civile s'engagent à collaborer étroitement avec le Gouvernement et les populations du Burundi dans la création des entreprises et initiatives ayant un impact mesurable dans la réduction des niveaux de pauvreté dans le pays et l'augmentation de la croissance économique.

Une attention particulière sera faite par les partenaires de développement pour rechercher des ressources nécessaires en vue de financer le secteur privé.

G. Mise en œuvre des partenariats CSLP/SAN

Le PDDAA sera exécuté pendant une période de plus de 6 ans (2010-2015) correspondant à la durée planifiée de réalisation des OMD. La première année sera dévolue à la sensibilisation des partenaires, des autorités politiques, des bénéficiaires et des autorités administratives. Les 5 années suivantes seront consacrées à la mise en œuvre des options d'investissement sélectionnées par les autorités politiques et ayant obtenu des financements.

Le programme opérera en synergie avec le CSLP, la SAN, la politique sectorielle et le PNSA pour consolider les acquis des autres projets de développement agricole. Il pourrait être étendu à certaines zones ciblées en fonction des activités envisagées et suivrait une extension rationnelle et planifiée dans l'espace et dans le temps avec à l'esprit la couverture du territoire national et l'exécution de projets régionaux, en complémentarité avec les autres pays de la région et du continent.

La mise en œuvre du programme sera basée sur le principe de la subsidiarité, la valeur ajoutée, le partenariat et la délégation à travers le renforcement des aptitudes techniques locales et les capacités de chacune des parties prenantes concernées par les activités incluses dans les options d'investissement, qui sont dans ce cas, les gouvernements, les communautés locales, les ONGs nationales et internationales, les groupes consultatifs, les organisations de producteurs, le secteur privé et la société civile.



6

Le PDDAA tiendra en compte des interventions multisectorielles et multidimensionnelles pour une meilleure coordination afin de réaliser l'objectif de croissance agricole et de réduction de la pauvreté. C'est pour cette raison que le PDDAA doit mettre sur pied une structure de direction pouvant stimuler une synergie effective au sein de toutes les actions de développement agricole en Afrique.

G1. Cadre Institutionnel du programme

La mise en œuvre du PDDAA impliquera une large gamme d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux. La responsabilité pour la mise en œuvre des programmes d'investissement incombe prioritairement au Burundi, en particulier les Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage ; du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ; de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; de la Communauté Est Africaine ; des Finances ; et des Transports, Postes et Télécommunications. La coopération régionale et internationale apportera son assistance au programme pour les aspects de complémentarité, de mobilisation des ressources, d'appui aux projets régionaux et au commerce. Ceci va nécessiter des besoins importants pour l'orientation politique, la coordination, la synergie et la définition des différents rôles à jouer par les acteurs.

Spécifiquement, le système de mise en œuvre aura 4 types de coordination :

1. Pilotage et orientation politique ;
2. Mise en œuvre technique ;
3. Suivi régulier de la mise en œuvre et gestion des ressources ;
4. Evaluation par les Pairs.

G2. Mobilisation des financements

Le Gouvernement du Burundi et ses partenaires de développement mobiliseront des financements immédiats pour : (i) démarrer la mise en œuvre en 2010 des composantes du CSLP/SAN en cours ou en voie d'exécution ayant besoin d'être consolidées ; et (ii) finaliser en 2010 les plans d'investissement opérationnel du Gouvernement du Burundi pour les composantes restantes afin de démarrer leur mise en œuvre effective au plus tard en 2011. A cet effet, le Gouvernement du Burundi et ses partenaires de développement vont, immédiatement après la Table Ronde, entreprendre à travers le monde rural des consultations pour engager aussitôt que possible les fonds alloués au PNSA, en vue de formuler une approche sectorielle à base élargie. L'appui sera basé sur l'avantage comparatif des partenaires individuels.

G3. Capacités de mise en œuvre

Le Gouvernement du Burundi s'efforcera de renforcer les capacités afin de se conformer aux besoins en personnel, institutionnels et logistiques pour un démarrage au point de la mise en œuvre. Les partenaires de développement s'efforceront de fournir l'assistance technique nécessaire, en conformité avec l'esprit et les idéaux de la Convention.

H. Signature

En signant cette Convention :



7

- 1) Le Gouvernement du Burundi promet de mettre en application les engagements spécifiés dans la présente Convention, en accord avec les buts, objectifs, principes et modalités contenus dans le programme CSLP/SAN ;
- 2) Les partenaires de développement promettent collectivement de mettre en application les engagements spécifiés dans la Convention, en conformité avec les objectifs acceptés du PDDAA ;
- 3) L'Union Africaine, le COMESA et les autres partenaires régionaux promettent collectivement de mettre en application les engagements contenus dans cette Convention, dans l'esprit de la déclaration de Maputo et le principe global de la mise en œuvre du PDDAA ;
- 4) Enfin, le secteur privé de même que la société civile s'engagent collectivement à appuyer la réalisation des aspirations de la présente Convention.

Bujumbura, le 24 Août 2009

Pour le Gouvernement du Burundi

Pour les Partenaires de Développement

Ministre des Finances





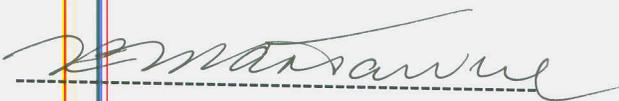
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage



Pour l'Union Africaine



Pour le NEPAD



Pour le COMESA



Pour le Secteur Privé



Pour la Société Civile